



ASSOCIATION ATIKA

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2019/2020

1. **Devenir membre- adhésion:**

La cotisation à l'association Atika est obligatoire pour accéder aux stages et cours organisés et permet aux adhérents d'avoir une couverture d'assurance en cas d'accident. Le statut de membre est ainsi acquis et il permet aux adhérents de bénéficier des tarifs préférentiels que l'association négocie pour des événements ou achats groupés.

Elle est de 30 euros pour l'année 2019/2020 et de 25 Euros par personne pour les inscriptions en famille. La cotisation est à régler pour l'année quelle que soit la date d'entrée dans l'année de l'adhérent.

L'année commence le 1 septembre 2019 et se termine le 31 août 2020.

2. **Programmation et remboursements:**

L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler la programmation des activités, si le nombre de participants n'est pas suffisant. Les cours et stages ne sont pas remboursables, sauf si le cours ou stage est arrêté.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni.

Les cours et stages doivent être réglés dans leur intégralité et aucun remboursement total ou partiel ne sera accordé suite à l'abandon ou l'arrêt de la formation en cas de retard ou en cas d'impératif personnel ou professionnel autre que médical.

3. **Captation, enregistrement, prise d'images:**

Il est interdit de filmer, prendre des photos ou effectuer tout autre acte d'enregistrement sonore ou visuel, sauf autorisation préalable. Dans le cas où l'enregistrement est autorisé pour un usage strictement personnel et pédagogique, toute publication sur des réseaux sociaux ou divulgation publique reste interdite. Des dérogations peuvent être accordées si les vidéos ou photos sont jugées aptes à promouvoir l'activité de l'association.

4. **Inscriptions et paiements:**

Les inscriptions sont acceptées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Le règlement des cours et stages doit être fait au début de chaque cours ou stage : des accords sur les dates d'encaissement peuvent être accordés mais aucun retard de paiement ne sera toléré. L'inscription prend effet à réception du paiement intégral des cours et/ou stages. Pour l'inscription aux cours à l'année, les chèques peuvent être encaissés au début de chaque trimestre.

5. **Responsabilité:**

L'association décline toute responsabilité en cas de transport d'adhérents dans une voiture particulière.

6. **Certificat Médical:**

La participation aux cours de danse devra faire l'objet d'une approbation médicale. Veillez à être muni(e) de cette autorisation au moment de votre inscription.

7. **Mineurs:**

Les élèves mineurs doivent fournir une autorisation parentale manuscrite

8. **Remise:**

Une remise de 10% sera pratiquée dans les cas suivants :

inscription au deuxième cours de danse ou de guitare et avec le même professeur,

pour les inscriptions annuelles des personnes faisant partie du même foyer (frères et sœurs, parents et enfants, couples) et chômeurs. Des tarifs particuliers peuvent être pratiqués pour les parents ou accompagnateurs des enfants aux cours de danse s'ils souhaitent y participer.

Ces remises ne se pratiquent pas sur les stages ponctuels ni sur les cotisations pour l'association.

9. **Attitudes des adhérents et clause d'exclusion:**

Il convient que chaque membre adhérent ou adhérente adopte une attitude de neutralité dans le respect de la vocation culturelle et artistique de l'association. Le bureau se réserve le droit de condamner tout propos à caractère discriminatoire ou diffamatoire proféré aux seins des activités de l'association.

10. **Acceptation du présent règlement:**

Toute adhésion ou simple inscription aux stages et cours organisés par l'association Atika implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.



Tél.: 09 53 21 60 21 / 06 16 74 18 59 Email: info@atikaflamenco.com Internet: www.atikaflamenco.com